

## Rappel sur quelques « Bonnes Pratiques »

Vous devez réserver un créneau pour votre Club en suivant toutes les étapes et consignes décrites dans la procédure, en y ajoutant ce qui a été convenu ensemble le 3 septembre et le 15 octobre 2016 ainsi que quelques remarques depuis le début de l'utilisation.

### **Rappel** :

Un créneau réservé = Une Plongée = Un Directeur de Plongée = Une fiche de Sécurité

Heure de début = Heure d'arrivée à la carrière de Saint-Lin

Heure de fin = Heure estimée de la sortie de l'eau

Veiller à retourner vos fiches de sécurité normées : NOMCLUB\_AAAAMMJJ\_PXX.PDF

### 1 – Votre description de créneau

Description	CoDep 79 - Plongée d'enseignement
-------------	-----------------------------------

**doit commencer par le nom de votre club**, cela permet à l'ensemble des plongeurs qui consultent le planning d'identifier le club. En effet, au fur et à mesure, nous aurons de plus en plus de Directeurs de Plongée dont le nom ne nous sera pas forcément familier et nous n'avons pas d'autres zones qui permettent d'identifier le nom du club qui a réservé.

2 – Nous avons convenu que chaque réservation doit comporter un nom de Directeur de Plongée avec ses coordonnées afin que les clubs voulant réserver en même temps puissent le contacter dans le but de bénéficier d'une même plage horaire incomplète. Si vous n'avez pas le nom du Directeur de Plongée, mettre au moins les coordonnées du Référent (directeur technique ou président du club) afin d'avoir un contact identifié.

3 – Avec ce nouveau système, merci de veiller à ne pas réserver des créneaux trop à l'avance et de façon trop ambitieuse (en terme de fréquentation), cela ne correspond pas à la nouvelle procédure envisagée ni à la philosophie à adopter.

Cette gestion de planning a été conçue afin de rendre chaque Directeur de Plongée de Saint-Lin autonome.

Un accès sera donné dès que le Directeur de Plongée aura été formé par le référent de son club. (Ne pas multiplier les accès, cela n'a aucun intérêt et peut desservir une bonne gestion du site).

Le référent devra s'assurer que les Directeurs de Plongée pour qui il demande un accès assureront bien une Direction de Plongée à Saint-Lin, ceci afin de respecter ce qui a été convenu le 3 septembre

**A noter** : Seul le CoDep79 peut réserver sans avoir de Directeur de Plongée, pour 25 plongeurs et par semestre (privilège de gestion).